



LCA Audit

Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

22 rue Fourcroy, 75017 Paris  
[www.lca-audit.fr](http://www.lca-audit.fr)

## **RAPPORT DE TRANSPARENCE**

Publié sur le site [www.lca-audit.fr](http://www.lca-audit.fr) en application des dispositions  
de l'article R.823-21 du code de commerce

## ***PREAMBULE***

L'article R.823-21 du code de commerce impose la publication d'un rapport de transparence par les commissaires aux comptes titulaires de mandats d'entités faisant appel public à l'épargne ou d'établissements de crédit.

## ***I - PRESENTATION***

La société LCA AUDIT est une société par actions simplifiée au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 22, rue Fourcroy 75017 PARIS. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 512 150 467 – code APE 6920Z.

La société LCA AUDIT est une société de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'ordre de la région Ile-de-France, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Son capital est détenu à hauteur de 99%, directement ou indirectement, par une personne physique exerçant son activité professionnelle au sein du cabinet.

La société LCA AUDIT est un cabinet indépendant qui n'est membre ou adhérent d'aucun réseau.

Le dernier contrôle périodique conduit par le H3C, Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, a eu lieu au cours de l'année 2023.

### ***Effectif et activités***

Le cabinet est structuré de la manière suivante :

- Une associée fondatrice, Lison Dahan Chouraki. Spécialisée depuis une vingtaine d'années dans l'audit des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) et des sociétés opérant dans le domaine des biotechnologies. Lison encadre les intervenants sur les mandats. Elle dispense aux salariés une formation adaptée aux spécificités des sociétés auditées à savoir : le CIR, les subventions/avances conditionnées, le traitement des instruments financiers tels que les AGA, SO, BSA, BSPCE, ABSA, OC, le traitement de la taxe sur les salaires, etc...
- Un manager et un sénior manager, ayant à leur charge l'organisation des missions, la revue des travaux des séniors, et la production sur les points les plus techniques.
- Deux séniors ayant bénéficié d'une formation méthodologique poussée. Ils participent à la mise en œuvre des méthodes et procédures en matière de contrôle comptable, veillent à leur application et proposent des recommandations à travers l'analyse du contrôle interne.

Au titre de l'année 2023, nos activités se sont réparties de la façon suivante :

▪ Commissariat aux comptes non EIP :	962 K€
▪ Commissariat aux comptes EIP :	228 K€
▪ Missions exceptionnelles :	9 K€
	<hr/>
TOTAL	1 199 K€

### ***Liste des clients EIP***

Au 31 décembre 2023, la société LCA AUDIT intervient en qualité de co-commissaire aux comptes au sein de l'entité suivante :

- INVENTIVA SA

### ***Dirigeants sociaux et structure d'exercice professionnel***

La société LCA AUDIT est composée de 2 associés :

- Mme Lison DAHAN CHOURAKI – présidente
- Monsieur Cédric ABEHSERA, associé

La rémunération des associés comprend une part variable et peut être revue annuellement lors de l'assemblée générale.

## ***II - FONCTIONNEMENT INTERNE***

### ***Procédures qualité et supervision***

Le mode de fonctionnement et les procédures de contrôle interne mises en place au sein du cabinet ont été déterminés en prenant en compte la taille de notre structure, la nature de nos clients et de nos missions ainsi que les contraintes qui y sont rattachées que ce soit en termes réglementaire, technique ou organisationnel.

Notre organisation est basée autour d'une équipe stable en lien direct avec l'associée signataire de la société et à des niveaux de compétence et de formation élevés.

Les collaborateurs intervenant sur les dossiers de commissariat aux comptes sont placés sous la supervision de responsables de missions, eux-mêmes directement placés sous la supervision de l'associée.

Le lien sur les dossiers entre l'associé et les responsables de missions est quotidien et permanent.

Une revue dite « Ex post » est réalisée une fois par an sur un dossier aléatoire par le reviewer indépendant du cabinet.

De plus, un « engagement external quality control review » (EQCR) est effectué par le reviewer indépendant du cabinet sur le dossier EIP soumis à ce type de contrôle.

Nos procédures internes sont répertoriées dans un manuel formalisé par écrit transmis à l'ensemble de nos collaborateurs.

Le contrôle qualité interne des travaux et la bonne tenue des dossiers est réalisé par l'associée signataire. Il est également à prendre en considération, que l'associée dispose d'un nombre important d'années d'expérience sur les sujets techniques rencontrés dans le portefeuille de mandats. Cette expertise est par ailleurs restituée dans le livre, le Guide de la jeune entreprise innovante publié aux Editions Dunod (5ème édition en projet de rédaction). Aucun document de travail n'est diffusé sans avoir été revu par l'associée signataire.

Il convient également de souligner que le cabinet participe à des missions de co-commissariat, ce qui implique inévitablement des revues croisées entre professionnels. Ces revues donnent lieu à des échanges, offrant aux confrères l'opportunité de partager leur vision et leur approche méthodologique, permettant ainsi d'enrichir et, si nécessaire, de compléter les travaux.

Il convient d'ajouter que les cycles audités par le cabinet liés à la recherche sont particulièrement soumis à des contrôles fiscaux. Cela exige, encore une fois, une rigueur accrue dans l'exécution et la documentation des travaux concernés.

Les entreprises clientes du cabinet effectuent des opérations en bourse en fonction de leurs besoins de financement. Dans ces cas, un contrôle supplémentaire de la part de l'AMF est requis, celle-ci pouvant demander une révision des travaux réalisés lors des exercices précédents.

### ***Gestion des ressources humaines***

Les ressources humaines constituent un point majeur de notre démarche qualité.

Le recrutement de nos collaborateurs repose sur un haut niveau de qualification. Nos responsables d'équipe disposent en moyenne de près de sept ans d'expérience, acquise en partie au travers des différentes missions menées au sein de notre cabinet. Nous nous assurons ainsi que nos intervenants maîtrisent le contrôle des états financiers. Cette démarche permet de développer une vision globale des problématiques et de mieux appréhender les conséquences potentielles d'une anomalie détectée.

Le cabinet offre la possibilité aux collaborateurs de participer à des formations et forums tant en présentiel qu'en distanciel. Lesdites formations/forums sont ceux proposés par la CNCC, Lefebvre Dalloz, Sup-Expertise, Université d'été, Forum EIP, CFO Healthtech Days (organisé par France Biotech) ... Chaque salarié s'inscrit à des formations en fonction de son niveau, de son besoin technique et de ses obligations réglementaires.

### ***Secret professionnel***

Tous nos collaborateurs sont tenus au respect du secret professionnel. Cette règle de base de notre profession fait l'objet d'un rappel régulier ainsi que l'interdiction d'utiliser des informations privilégiées auxquelles nous pouvons être amenés à accéder.

### ***Indépendance, éthique et déontologie***

La société LCA AUDIT intègre dans les différentes étapes de sa démarche professionnelle et au-delà dans l'esprit qui anime l'associé, la prise en compte des dispositions garantissant le respect des principes fondamentaux de comportement et d'éthique professionnelle : intégrité, impartialité, indépendance, conflits d'intérêts, compétence, confraternité et discrétion.

Cette approche est appliquée à chaque entrée de nouveau dossier dans le cadre de l'application de la procédure formalisée d'acceptation de la mission mise en place au sein de la société.

Cette dernière étant structurée autour des diligences suivantes :

- prise de connaissance générale de l'entité et de ses risques ;
- formalisation d'un questionnaire d'acceptation ;
- prise de contact avec le prédécesseur et revue de son dossier de travail le cas échéant ;
- confirmation de l'acceptation à l'entité ;
- déclaration du nouveau mandat ;
- archivage des éléments formalisés de la démarche dans le dossier permanent.

Mais elle est aussi mise en œuvre annuellement pour tous les dossiers dans le cadre de l'application de la procédure de maintien de la mission.

Cette dernière s'articule autour de :

- l'identification par le biais d'un questionnaire formalisé, d'éventuelles difficultés nouvelles liées au maintien de la mission ;
- la revue de ces questionnaires par l'associé.

En complément, les collaborateurs remettent annuellement une attestation d'indépendance.

### ***III – DECLARATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 823-21 f ET g) DU CODE DE COMMERCE***

Nous confirmons que les pratiques d'indépendance mises en place au sein du Cabinet ont fait l'objet d'une vérification interne.

Fait à Paris, le 3 octobre 2024

Le commissaire aux comptes

LCA AUDIT

Lison Dahan Chouraki